



Conseil provincial :

Des tests salivaires pour les Instituts médico-pédagogiques

Le Conseil provincial devait entamer ce 17 novembre sa discussion générale sur le budget 2021. En l'absence du Député provincial en charge des finances, contraint d'observer une quarantaine, les débats ont été reportés au 1^{er} décembre. Le Conseil provincial s'est donc essentiellement consacré à l'examen de la gestion de la crise sanitaire par les services et écoles de la Province

Budget : les premiers chiffres

Faute de débat, quelques chiffres. « Avec un budget total de 662 millions d'€ et de 434.331.559 € en dépenses, le projet de budget 2021 de notre Province affiche un boni avant prélèvements de 341.926 € et un boni final de 61.486 € après prélèvements », a annoncé, pour le Collège provincial, la Députée Fabienne Devillers. Ce projet de budget, marqué par un effort inédit et conséquent en faveur des zones de secours (plus de 25 millions !), mérite toutefois plus bien plus qu'un constat mathématique. Les différents partis discuteront donc des orientations politiques et des conséquences de l'effort consenti pour la sécurité civile dès que Serge Hustache en aura fait une présentation détaillée.

Une campagne de tests salivaires

Dans l'attente, c'est la COVID et ses conséquences qui s'est encore invité au cœur des débats du Conseil provincial. La Province de Hainaut débutera dès les premiers jours de décembre une campagne de tests salivaires à destination des résidents et du personnel des IMP. On sait que la situation est particulièrement problématique dans ces structures d'hébergement, et, répondant à une question du Conseiller David Jadoul, Fabienne Devillers a précisé que les appels d'offres pour l'obtention de kits de dépistage sont en cours. Ils seront gérés et acheminés par la Régie « Hainaut Analyse ». Quelque 10 à 15 000 tests seront opérés d'ici au mois de mars. L'objectif est clairement d'identifier les personnes contagieuses et de prendre les mesures de terrain qui s'imposent. « La campagne de tests périodiques pourrait être élargie à

d'autres structures provinciales si la situation sanitaire en faisait sentir la nécessité », a ajouté la Députée.

Eviter le décrochage scolaire

Autre préoccupation : le risque de fracture numérique lié à l'enseignement à distance. Depuis juin 2020, l'enseignement provincial développe une stratégie numérique axée sur quatre axes : la formation en continu des élèves et des profs, leur équipement homogène, la négociation de conditions favorables d'accès à internet et le développement de cours et d'évaluation en ligne. Questionné par la Conseillère Dorothee De Rodder, Pascal Lafosse a rappelé un objectif essentiel : l'équipement complet de tous les élèves dans les quatre années à venir. Avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région, la mise à disposition d'ordinateurs et/ou chromebooks est en cours. Le difficile pari de l'enseignement numérique est l'unique priorité d'Hainaut Enseignement en cette année particulière.

« Tout est mis en œuvre pour éviter le décrochage », a insisté le Député en charge de l'enseignement.

Télétravail : la Province dans les clous

Et dans l'administration ? Interrogé une nouvelle fois par le Conseiller Luc Parmentier sur la mise en place du télétravail, Pascal Lafosse a rappelé que la Province de Hainaut avait appliqué les dispositions fédérales du 1^{er} novembre imposant le télétravail sauf quand la nature de la fonction ou la continuité des services ne le permet pas.

« Je pense au personnel ouvrier et d'entretien, à celui de nos IMP. Toutes les dispositions sont prises pour que les règles sanitaires soient respectées à l'égard des quelque 2000 personnes qui, en raison de la nature même de leurs tâches, ne peuvent pas télétravailler ». Chacun veille à ce que la mise à disposition du matériel requis ne soit pas un frein au télétravail : du matériel a été acquis pour faire face à cette situation et prévoir le remplacement de PC fixes par des portables.

700 demandes de télétravail ont été validées par le Collège provincial. Aujourd'hui, c'est sur un télétravail structurel que planche l'Inspection des Ressources humaines. *« Le projet de règlement est à l'examen des organisations syndicales et sera prochainement soumis au vote du Conseil. Les considérations relatives aux ATN (Avantages toutes natures), aux indemnités forfaitaires et à leurs conséquences sociales et fiscales y sont prises en compte », a conclu Pascal Lafosse.*

L'Institut de Formation s'adapte pour répondre aux besoins des professionnels de la santé

Les restrictions liées au contexte sanitaire s'appliquent aussi dans l'organisation des formations mises en place par la Province de Hainaut : elles seront d'application au moins jusqu'au 1^{er} décembre.

La règle pour la plupart des filières est bien évidemment des cours théoriques dispensés à distance. Depuis le précédent confinement, l'Institut provincial de Formation a maximisé son offre de cours « e-learning ». Les formations pratiques de contact sont annulées, les autres prévues dans le respect strict des mesures sanitaires.

« A l'École du Feu, les formations de base se poursuivent afin de répondre aux besoins de nouveaux professionnels, a rassuré Pascal Lafosse en réponse à une intervention de la Conseillère Ayse Aktas. Au sein de l'école des ambulanciers, pour soutenir le personnel médical, les 40 apprenants qui terminaient leur formation de base AMU (Aide Médicale Urgente) la poursuivent. Elle sera clôturée à la fin du mois ».

L'IPFH s'efforce de maintenir ses activités au service du personnel provincial, des Pouvoirs locaux et des autres parties prenantes. Au sein de l'École d'Administration, par exemple, différents cas de figure se profilent : reports des formations, cours à distance... Les formules sont adaptées aux possibilités des intervenants mais aussi dans le but de ne pas pénaliser les étudiants. En effet, certaines formations ont des répercussions sur les évolutions de carrière.